

12

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: 87401953.2

51 Int. Cl.4: **B 28 D 1/02**

22 Date de dépôt: 01.09.87

30 Priorité: 10.09.86 FR 8612661

43 Date de publication de la demande:  
06.04.88 Bulletin 88/14

64 Etats contractants désignés:  
AT BE CH DE ES GB GR IT LI LU NL SE

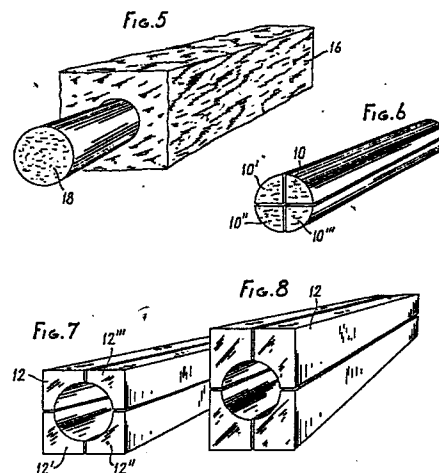
71 Demandeur: **LA GENERALE DU GRANIT**  
**F-35420 LOUVIGNE DU DESERT (FR)**

72 Inventeur: **Robert, Maurice**  
**24, rue Duguay-Trouin**  
**F-35300 Fougères (FR)**

74 Mandataire: **Armengaud Aîné, Alain et al**  
**Cabinet ARMENGAUD AINE 3 Avenue Bugeaud**  
**F-75116 Paris (FR)**

54 Procédé de fabrication de gorges et de bombés pour le bâtiment, notamment pour des monuments funéraires.

57 Procédé de fabrication de baguettes à gorges et de baguettes à bombés, notamment pour la décoration de bâtiments et de monuments funéraires, à partir de baguettes parallélépipédiques de grande longueur en pierre, telle que notamment granit, caractérisé en ce qu'il consiste à percer un trou de diamètre désiré dans ladite baguette, à l'aide d'une scie cloche à axe horizontal, de manière à obtenir, d'une part une carotte (18) de diamètre voulu, et, d'autre part, un bloc parallélépipédique (16) muni d'un alésage axial; à découper ladite carotte selon deux plans longitudinaux perpendiculaires, de manière à obtenir quatre baguettes bombées (10, 10', 10'', 10'''), et à découper ledit bloc (16) selon deux plans longitudinaux orthogonaux, afin d'obtenir quatre baguettes à gorge (12, 12', 12'', 12''').



## Description

### Procédé de fabrication de gorges et de bombés pour le bâtiment, notamment pour des monuments funéraires

Cette invention concerne l'industrie du bâtiment, et plus particulièrement celle des monuments funéraires. On sait que, dans le bâtiment, on utilise des éléments décoratifs en pierre taillée qui se présentent sous la forme de gorges et de bombés (1/4 de rond). Ces éléments sont, à l'heure actuelle, largement utilisés dans la décoration des monuments funéraires. Sur les figures 1 et 2 des dessins annexés, on a représenté respectivement une pierre tombale munie de bombés 10 et de gorges 12.

La technique actuellement utilisée pour réaliser des gorges et des bombés (figures 3 et 4) consiste à partir d'une baguette parallélépipédique rectangle 16 en pierre. Pour la confection des bombés 10, on taille la baguette pour en arrondir le chant, en éliminant la partie 11 (figure 3), et pour la réalisation de gorges, on creuse celles-ci dans la baguette 16 soit par taille manuelle, soit au moyen de fraises diamantées ou de coups de disques rapprochés, suivis de casses dans la portion située entre les coups de disques. On élimine ainsi les parties 13 (figure 4). Dans les deux cas, il faut ensuite procéder à un meulage pour obtenir l'état de surface souhaité.

Il est clair qu'un tel procédé est long et coûteux tant en main d'oeuvre qu'en matériau, les parties 11 et 13 éliminées lors de la taille étant perdues.

L'invention se propose d'apporter un procédé économique pour la réalisation de tels bombés et gorges.

A cet effet, le procédé selon cette invention est caractérisé en ce qu'il consiste à percer un trou de diamètre désiré dans une baguette de pierre, par exemple de granit, de grande longueur, à l'aide d'une scie cloche à axe horizontal, de manière à obtenir, d'une part une carotte de diamètre voulu, et d'autre part un bloc parallélépipédique muni d'un alésage axial ; à découper ladite carotte en quatre morceaux, selon deux plans longitudinaux perpendiculaires, de manière à obtenir quatre baguettes bombées et à découper ledit block parallélépipédique, muni de son alésage, selon deux plans longitudinaux orthogonaux, de manière à obtenir quatre baguettes à gorges.

D'autres caractéristiques et avantages de cette invention ressortiront de la description faite ci-après en référence aux dessins annexés qui en illustrent un exemple de mise en oeuvre dépourvu de tout caractère limitatif. Sur les dessins :

- Les figures 1 et 2 représentent des monuments funéraires dans lesquels l'invention peut être mise en oeuvre ;

- Les figures 3 et 4 sont des vues en perspective illustrant l'état antérieur de la technique discuté ci-dessus ; et,

- Les figures 5 à 8 illustrent, par des vues en perspective, les étapes successives du procédé objet de cette invention.

Le matériau de départ utilisé par le procédé selon cette invention est constitué d'une baguette de pierre 16, par exemple de granit, de grande longueur, ayant la forme d'un parallélépipède. A

l'aide, par exemple, d'une scie cloche diamantée à axe horizontal, on commence par percer un alésage de diamètre désiré dans ce bloc 16, de manière à obtenir d'une part une carotte 18, de diamètre déterminé et, d'autre part, un bloc 16 muni d'un alésage axial correspondant (figure 5).

La carotte 18 ainsi extraite peut être utilisée en l'état ou meulée pour arriver à l'état de surface final souhaité. Selon l'invention, elle est découpée en quatre morceaux selon deux plans longitudinaux perpendiculaires, ce qui donne lieu à quatre baguettes bombées 10, 10', 10'', 10''', la hauteur de chaque baguette étant égale au rayon de la scie.

Le bloc 16 muni de l'alésage axial est découpé selon deux plans longitudinaux orthogonaux, de manière à obtenir quatre baguettes à gorge 12, 12', 12'', 12''', la forme la plus courante étant le 1/4 de rond (figures 7 et 8). La baguette peut être portée à l'état de surface désiré soit avant découpage du bloc, soit après.

La description qui précède fait clairement ressortir les avantages apportés par l'invention :

- aucune perte de matière première, contrairement au procédé actuellement utilisé (figures 1 et 2) ;  
- gain énorme de temps sur le travail, toutes les surfaces usinées étant utilisées.

Il demeure bien entendu que cette invention n'est pas limitée à l'exemple de mise en oeuvre décrit et représenté ici, mais qu'elle englobe toutes les variantes.

## Revendications

Procédé de fabrication de baguettes à gorges et de baguettes à bombés, notamment pour la décoration de bâtiments et de monuments funéraires, à partir de baguettes parallélépipédiques de grande longueur en pierre, telle que notamment granit, caractérisé en ce qu'il consiste à percer un trou de diamètre désiré dans ladite baguette, à l'aide d'une scie cloche à axe horizontal, de manière à obtenir d'une part une carotte (18) de diamètre voulu, et d'autre part un bloc parallélépipédique (16) muni d'un alésage axial ; à découper ladite carotte selon deux plans longitudinaux perpendiculaires, de manière à obtenir quatre baguettes bombées (10, 10', 10'', 10'''), et à découper ledit bloc (16) selon deux plans longitudinaux orthogonaux afin d'obtenir quatre baguettes à gorge (12, 12', 12'', 12''').

0263001

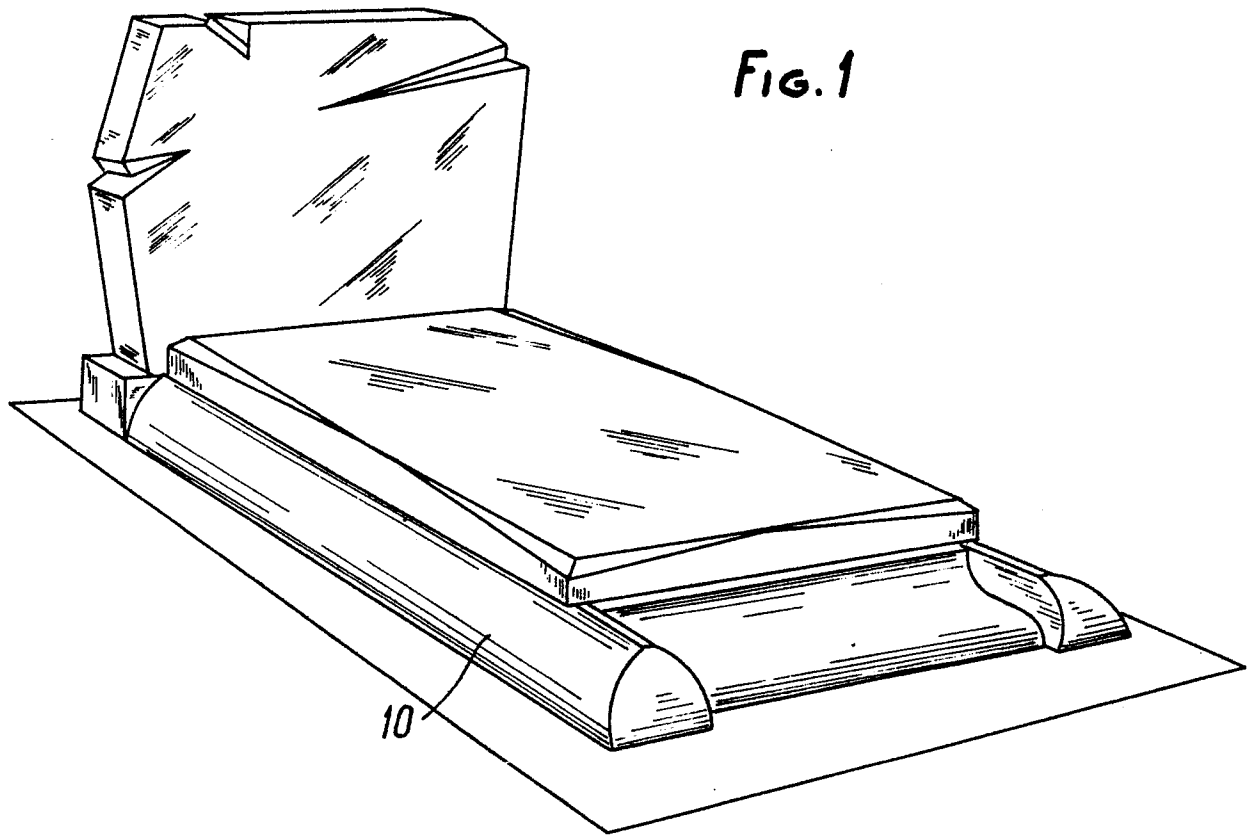


FIG. 1

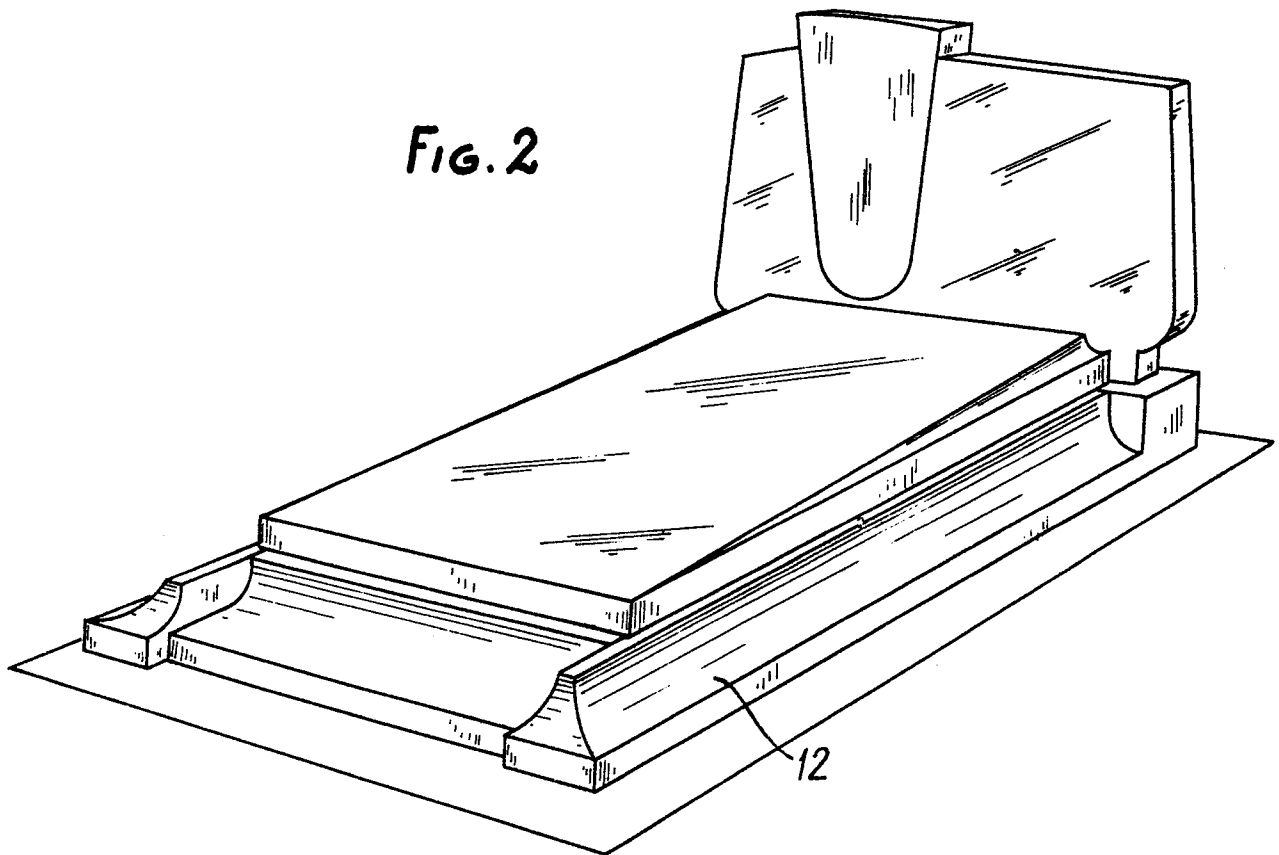


FIG. 2

0263001

FIG. 4

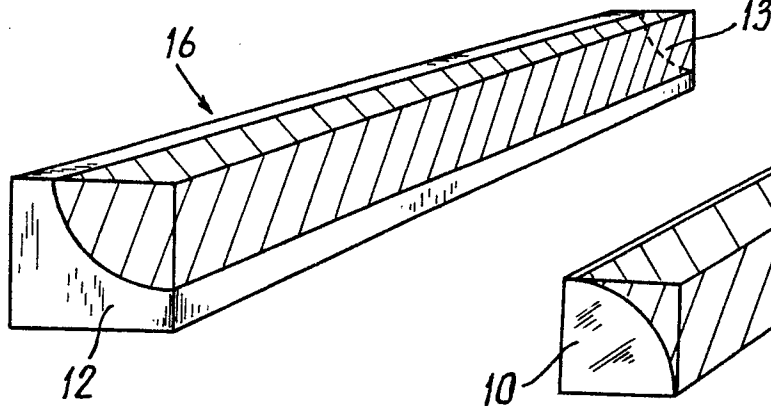


FIG. 3

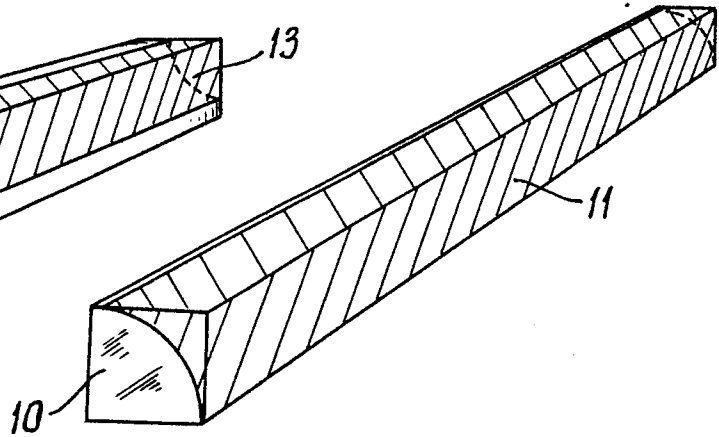


FIG. 5

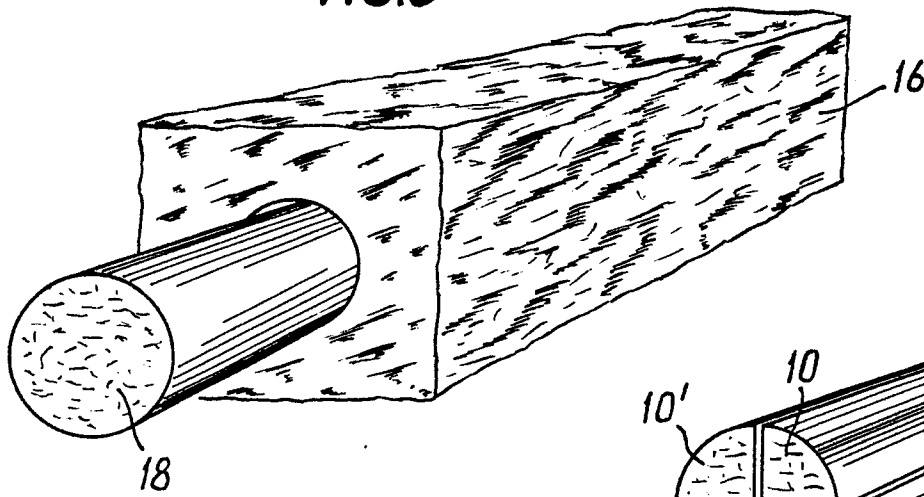


FIG. 6

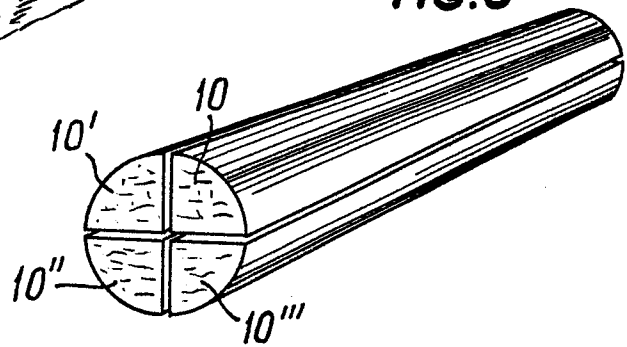


FIG. 7

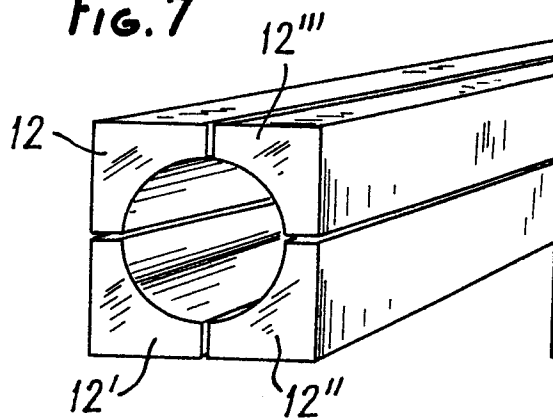
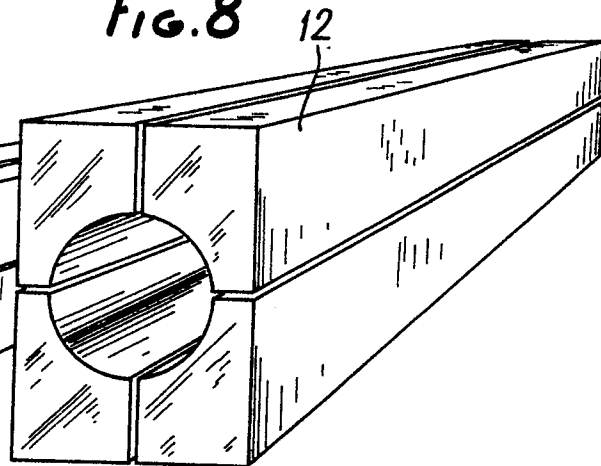


FIG. 8





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
X	US-A-1 379 648 (G. NIEBEL) * En entier * ----	1	B 28 D 1/02
A	US-A-1 768 525 (C. HEPBURN) * Revendication 1; figures 1,2 * ----	1	
A	FR-A- 747 344 (P.-E. HUILLARD) * En entier * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			B 28 D B 27 B A 63 H
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 03-12-1987	Examineur MOET H. J. K.
<b>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</b> X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	